

CHRONIQUE

Economie forestière soviétique

Nous avons rendu compte dans la Revue forestière française de mars 1968 des conclusions auxquelles aboutissait une étude sur l'évolution économique de la gestion forestière dans huit nations européennes au cours des dernières années.

Un des directeurs de ce travail, Karl Victor ALGVERE, avait publié, peu avant, dans la même collection, un ouvrage d'une portée au moins aussi grande et, en tous cas, d'une valeur incontestable pour tous ceux qui se penchent sur l'avenir économique de la forêt en Europe. Il s'agit d'une étude extrêmement fouillée de l'économie forestière en U.R.S.S.*

Il n'est pas sans intérêt, malgré l'identité de beaucoup de chiffres, de sortir un peu de l'impression des comptes rendus donnés par les bureaux d'information et de propagande et de descendre dans le détail des réalités rassemblées par cet excellent et impartial auteur suédois.

Voici quelques points importants sur lesquels nous attirons l'attention des lecteurs.

1° *Potentialité de la forêt soviétique et possibilités de mise en exploitation.*

Les chiffres énormes avancés dans les statistiques de 1961 paraissent exacts. Nul ne pourrait les vérifier, mais il n'est pas possible de les contester.

La surface totale plus ou moins abandonnée ou livrée à la culture forestière atteint 1 milliard 238 millions d'hectares, mais la surface véritablement boisée, c'est-à-dire après élimination de la toundra, de la steppe et du désert portant de ci de là quelques arbres est en réalité de 910 millions d'hectares. La surface en état de production est réduite à 738 millions d'hectares et la surface en état d'être exploitée actuellement n'est plus que de 432 millions d'hectares, ce qui est déjà coquet.

Les chiffres globaux et monumentaux oublient d'évoquer les immenses surfaces pratiquement inhabitées et inhabitables où la température descend à -50° et parfois -75° , où la saison de végétation dure deux mois, où il est pratiquement impossible de construire des routes et des voies ferrées car le sol ne dégèle pas et encore plus impossible d'amener de la main-d'œuvre pour les exploitations. L'Océan glacial arctique est lui-même gelé une grande partie de l'année, et les fleuves dont l'aménagement comme voie de transport du Nord au Sud a fait d'incontestables progrès, sont également en glace pendant de nombreux mois dans presque toute la Russie.

Les forêts ont eu énormément à souffrir des guerres et plus spécialement de la dernière et aussi des périodes de tâtonnements consécutives à la révolution. Elles ont eu un rôle éminent à jouer, et elles le jouent encore à plein, pour aider à l'industrialisation du pays.

Mais ce sont toujours les forêts de la Russie d'Europe, les forêts facilement accessibles par routes, par voies ferrées ou proches des voies d'eau qui ont été mises à contribution. Les moyens modernes d'exploitation, l'installa-

* ALGVERE (K.V.). — Forest Economy in the U.S.S.R (en anglais) - Studia forestalia suecica. Stockholm, n° 39, 1966, 449 pages — 50 Krs.

tion d'usines intégrées souvent très importantes et gourmandes sont loin d'avoir arrangé les choses et les surfaces à *reconstituer* ne cessent d'augmenter en dépit des plans.

Les forêts situées entre l'Oural et la Volga, c'est-à-dire à l'Ouest et au Sud de l'Oural ont gardé une importance privilégiée pour toute la région Sud de la Russie d'Europe, mais il s'agit d'auto-consommation. Les massifs forestiers entre l'Oural et l'Ob pourront prendre une importance certaine lorsque les chemins de fer en construction actuellement seront achevés, mais nous sommes très loin de la réalisation.

L'Ouest de la Sibérie pourra jouer un rôle économique forestier dans un avenir encore inconnu.

L'Est de la Sibérie offre des espoirs un peu plus immédiats au Nord de Krasnoyarsk. Il y a de nombreuses et importantes scieries sur le Transsibérien et plus récemment la fameuse papeterie de Bratsk. Les possibilités sont grandes le long du Iéniséi.

Enfin, le Far East ou véritable Extrême-Orient russe appartient à une économie à part sans grand lien avec le reste du pays. Si les ressources forestières n'y sont pas négligeables, avec 100 millions d'hectares, il y a encore beaucoup d'obstacles dus aux difficultés topographiques.

2° Administration, sylviculture et politique forestière.

Un des intérêts majeurs de cet ouvrage réside dans le développement historique de la politique forestière administrative et économique depuis la Russie de Pierre le Grand jusqu'à nos jours.

D'importantes lois forestières ont vu le jour déjà en 1557, 1607, 1649, puis en 1722.

Le pouvoir tsariste avait pris conscience de la valeur de la forêt comme bien d'intérêt général et des liens qui pouvaient exister entre le déboisement des bassins fluviaux et les inondations. Le bois était aussi un matériau primordial pour les constructions navales et certaines mesures législatives semblent avoir eu des inspirations imitées de celles de Colbert.

Dans la deuxième partie du XVIII^e siècle, le libéralisme fut la règle et les forêts en ont incontestablement souffert. Ce n'est qu'en 1888 qu'on est revenu à des mesures de protection et de modération dans la récolte. Certaines jouaient pour la forêt privée, bien qu'elle ne représente que 14 % de la surface boisée au temps des tsars.

Les cadres de l'Administration forestière n'ont été vraiment bouleversés après la Révolution qu'assez longtemps après la nationalisation générale des terres — ce qui provoqua une période de confusion et de dévastation.

Les forêts nationalisées avaient été classées en forêts d'intérêt local et en forêts d'intérêt national. Pour les premières, les communautés villageoises avaient l'usufruit, mais on conçoit aisément à quel point cette notion est difficile à définir sans l'intervention constante de spécialistes armés d'une autorité solidement assise, ce qui n'était pas le cas.

Pour ceux qui peuvent se consoler en voyant ailleurs les événements que nous déplorons chez nous, l'auteur dévoile les innombrables réorganisations administratives qui ont sévi en U.R.S.S. depuis la révolution de 1917, au moins quatre jusqu'à la guerre de 1939 et six de 1947 à 1963. La difficulté a toujours été d'articuler la mobilisation des ressources avec l'approvisionnement des industries elles-mêmes nationalisées et l'exportation destinée à fournir des devises utiles pour acheter d'autres matières premières. Actuellement, en fait, tout est subordonné au *Gosplan*.

Sans doute, les dirigeants ont augmenté le volume recruté. Il est passé, d'après les statistiques, de 61 millions de m³ en 1914 à 360 millions en 1960, année à partir de laquelle il n'a pas sensiblement bougé. Mais l'auteur de l'étude nous dévoile que la manière d'inventorier n'était pas la même, et que le chiffre ancien pourrait être porté à 200 millions de m³ environ.

De très intéressants détails sont donnés sur la gestion des forêts en fonction de trois groupes composés *le premier* par les forêts de protection et les 81 parcs nationaux, *le second* par les forêts du sud et du centre et enfin *le troisième* par le gros morceau des forêts du Nord de l'Europe et de l'Asie soviétique, soit 70 % du total — et enfin sur l'exploitation des forêts kholkoziennes.

Si le problème de production domine l'ensemble des préoccupations, le désir de maintenir la forêt en état par la régénération naturelle et artificielle n'est pas perdu de vue. Des surfaces fort importantes sont plantées, semées et souvent semées par avion chaque année. Mais elles ne peuvent pas tout couvrir.

L'auteur souligne que malgré la bonne volonté des pouvoirs publics, les forêts restent en U.R.S.S. victimes de l'urgence des besoins, et que le principe du rapport soutenu, maintenu en théorie, ne peut être respecté, car il suppose, comme l'a dit le professeur SAARI, une économie en équilibre, et que la théorie de l'expansion économique est incompatible avec le milieu biologique qu'est la forêt.

En conclusion générale, l'auteur admet que pour la forêt le système économique soviétique n'a pas fait jusqu'ici ses preuves de supériorité sur le système ancien.

Mais les potentialités de concurrence des produits forestiers russes sur le marché mondial ne dépendent pas seulement des ressources, mais de la politique des marchés du gouvernement. La compétition ouverte reste légitimement un objet de soucis pour beaucoup de nations.

R. VINEY.

IV^e Biennale de la Forêt de Gascogne

La IV^e Biennale de la Forêt de Gascogne s'est tenue le 28 mars 1968 à Cabanac (Gironde).

Cette manifestation a obtenu un vif succès, plusieurs allocutions importantes ayant été prononcées, celle de M. Louis VELAY, Directeur des Forêts, a retenu spécialement notre attention.

En voici un extrait important qui, je pense, intéressera nos lecteurs :

«

Mais maintenant, je vais m'adresser à vous, les professionnels et je vais me permettre de vous parler avec beaucoup de franchise et de vous dire qu'il y a trois choses que les Pouvoirs Publics ne peuvent pas faire à votre place. Ils peuvent vous y aider et vous y aideront, mais c'est à vous qu'il appartient de « tirer les premiers ».

Les trois points suivants sont essentiels pour le VI^e plan forestier :

- 1° la promotion du bois,
- 2° la solidarité des professionnels du bois,
- 3° l'organisation professionnelle des professions du bois.

Promotion du bois : il ne suffit pas de le dire : le bois est un matériau noble, nous le pensons tous, nous avons été élevés, nourris dans ce magnifique principe.

Certes, le bois est un matériau noble, mais il est aussi, comme tous les autres, dans la compétition, concurrencé par toutes sortes d'autres produits, naturels ou synthétiques ; c'est un matériau qui doit se défendre, et il ne

se défendra que si vous savez organiser sa promotion, donner envie aux Français et aux Européens de s'en servir, plutôt que de plastiques, de métaux, de béton.

Cela, des gens savent le faire, et mieux que vous. Pour ne pas sortir des professions qui nous entourent, je vous citerai l'exemple d'une brochure que je lisais hier et qui vient d'être éditée par les importateurs de bois du Nord. Elle s'appelle « Les Bois du Nord ». Je vous demande de la lire.

Ensuite, vous essayerez aussi de répondre à des questions du genre de celle-ci : Pourquoi telle entreprise de charpente lamellée-collée qui fonctionne dans un département du Massif Central, une entreprise moderne, ne travaille-t-elle qu'avec des bois du Nord, d'importation ? Pourquoi telle grande entreprise de maisons individuelles, qui a actuellement un programme de 2 000 maisons par an, ne se sert que de charpentes métalliques ? Vous pouvez aussi vous poser beaucoup d'autres questions à propos de cas concrets que vous connaissez tous. Vous verrez si vous avez fait tout ce qu'on peut faire pour assurer la promotion du bois.

Vous vous apercevez sans doute aussi que vous ne pouvez pas, ni les propriétaires, ni les exploitants forestiers, ni les industriels du bois, apporter individuellement une réponse à la question de la promotion du bois dans la vie nationale. Vous ne pouvez en apporter que *tous ensemble*.

Je voudrais être clair : Quand je dis ensemble, je ne pense pas qu'il suffise que vous vous réunissiez de temps en temps autour d'une table, fût-elle ronde, et en bois, pour discuter de ce problème et essayer d'en dégager les solutions. Je vais beaucoup plus loin ; il faut que d'individualistes que vous êtes, vous deveniez les membres d'une même famille forestière. Il ne faut pas que vous regardiez du côté des pays de l'Est : ils ont d'autres solutions, un autre système, une autre conception de la propriété, ni du côté du Canada qui a une autre échelle, un autre système de capitaux. Leurs solutions ne sont pas pour la France.

Mais regardez du côté de la Suède. Il n'y a guère en France de région forestière qui puisse se comparer davantage au problème suédois : vous avez ici un million d'hectares homogènes, plats, et presque entièrement consacrés à la production forestière.

Vous constaterez qu'en Suède, 7 millions d'hectares de forêts privées sur 12, sans parler des 5 500 000 hectares de forêts de grandes sociétés industrielles, relèvent de grandes associations de propriétaires pour leurs travaux, leur exploitation, leur vente ; qu'entre les propriétaires forestiers et les échelons les plus avancés de l'industrie, c'est-à-dire les papetiers, il y a plus que des liens, il y a des intégrations.

Ce que je dis est difficile à entendre, en particulier pour les gens qui ont vécu dans la forêt landaise il y a un demi ou un quart de siècle, mais de plus en plus facile pour les générations plus jeunes.

C'est encore plus difficile à réaliser, et les responsables de vos organisations professionnelles savent qu'ils sont obligés, par la force des choses, à aller lentement ; mais que c'est la seule voie dans laquelle il faut s'engager si nous voulons sauver notre économie française. Nous en sommes encore très loin. Là encore les pouvoirs publics vous aideront.

Solidarité dans les professions du bois, organisation de chaque profession puis des professions ensemble, voilà donc la ligne grâce à laquelle nous pourrions essayer de résoudre le problème de l'économie.

C'est un problème de marge entre les coûts de production et le prix de vente des bois aux utilisateurs, qui doit rester un prix modéré si nous voulons continuer à maintenir les débouchés.

C'est un problème soluble ; mais si chaque profession veut maintenir sa marge bénéficiaire et l'ajouter à la marge des professions en amont, en laissant aux professions en aval de quoi trouver leur propre marge, nous nous conserverons une chaîne de production du bois en France qui est moins favorable que celle de tous les pays qui nous entourent. Il faut, par l'inté-

gration si possible, par économies contractuelles, au moins recourir cette chaîne et la rendre plus économique et donc plus rémunératrice.

En résumé, ne comptons pas trop sur les mesures protectionnistes: elles ne sont pas dans l'évolution du siècle, ni de la politique commerciale de la France, qui est désormais liée à des partenaires dont l'économie est libérale.

Comptons d'abord sur nous-mêmes, c'est-à-dire sur tous les forestiers, à quelque niveau qu'ils soient de la chaîne, et demandons aux Pouvoirs Publics, au Ministère des Finances, de nous aider.

Si nous avons un plan ferme de ce que nous voulons faire, je suis persuadé que le Ministre des Finances nous aidera, avec l'appui du Parlement. Ce plan, nous allons le faire ensemble dans le cadre du VI^e Plan et il faut que nous y soyions très clairs et très dynamiques.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous l'ai dit avec confiance, car, personnellement, comme Directeur des Forêts, je ne suis nullement saisi par la panique mais je garde entière la confiance en l'avenir de la production forestière.

Dans cette forêt française, le noyau que vous formez dans la région de Gascogne est une preuve que nous sommes prêts. C'est dans cette région que nous allons pouvoir créer le premier modèle d'économie forestière, au sens où l'entendent les Suédois, c'est-à-dire un plan de développement que nous pourrons suivre d'année en année, que nous pourrons corriger, ajuster en fonction du marché.

Nous allons bientôt disposer pour cela d'un inventaire forestier complet pour la région.

Encore une fois, merci pour cette Biennale. Je suis persuadé qu'à la V^e Biennale nous pourrons faire à nouveau le point et marquer la différence entre l'ancienne politique forestière et celle qu'ensemble nous allons arrêter pour l'avenir. »

Calendrier des grandes ventes d'automne 1968

L'Office National des Forêts a publié récemment le calendrier des Grandes Ventes 1968 donnant ici un tableau alphabétique par départements.

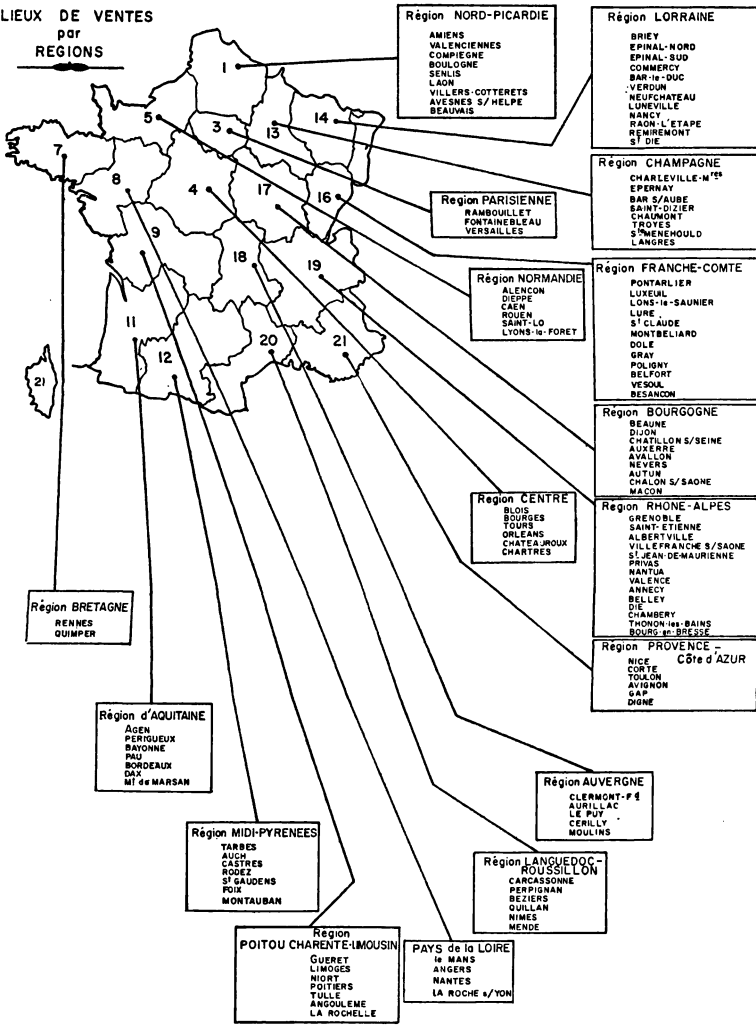
CALENDRIER DES GRANDES VENTES D'AUTOMNE 1968 ALPHABETIQUE par DEPARTEMENTS

DÉPARTEMENTS	LIEUX DE VENTE	DATES ET HEURES DES VENTES	
AIN	Nantua	1 octobre	8 h 30
	Belley	18 octobre	15 h
	Bourg-en-Bresse	14 octobre	15 h
AISNE	Villers-Cotterets	8 octobre	9 h
	Laon	25 octobre	14 h 30
ALLIER	Cérilly	15 octobre	9 h
	Moulins	16 octobre	9 h
ALPES (Basses)	Digne	9 octobre	9 h
ALPES (Hautes)	Gap	11 octobre	9 h
ALPES (Maritimes)	Nice	20 septembre	9 h
ARDÈCHE	Privas	9 octobre	8 h 30
ARDENNES	Charleville-Mézières (Nord)	24 septembre	8 h 30
	Charleville-Mézières (Sud)	24 septembre	15 h

DÉPARTEMENTS	LIEUX DE VENTE	DATES ET HEURES DES VENTES	
ARIÈGE	Foix	15 octobre	15 h
AUBE	Troyes	7 octobre	9 h
	Bar-sur-Aube	1 octobre	9 h 30
AUDE	Carcassonne	18 septembre	9 h 30
	Quillan	22 octobre	9 h
AVEYRON	Rodez	10 octobre	15 h
BOUCHES-DU-RHÔNE	Avignon	2 octobre	9 h 30
CALVADOS	Caen	15 octobre	10 h
CANTAL	Aurillac	3 octobre	9 h 30
CHARENTE	Angoulême	14 octobre	14 h 30
CHARENTE-MARITIME	La Rochelle	16 octobre	14 h 30
CHER	Bourges	9 octobre	9 h
CORRÈZE	Tulle	27 septembre	10 h
CORSE	Corte	26 septembre	10 h
CÔTE-D'OR	Beaune	17 septembre	9 h
	Dijon-Est	19 septembre	8 h 30
	Dijon-Ouest	24 septembre	9 h
	Chatillon-sur-Seine	26 septembre	8 h 45
CÔTES-DU-NORD	Quimper	9 octobre	15 h
CREUSE	Guéret	24 septembre	10 h
DORDOGNE	Périgueux	2 octobre	15 h
DOUBS	Pontarlier	19 septembre	8 h
	Montbéliard	11 octobre	8 h
	Besançon	7 octobre	8 h
DROME	Valence	4 octobre	8 h 30
	Dié	20 septembre	9 h
EURE	Lyons-la-Forêt	10 octobre	9 h
EURE-ET-LOIR	Chartres	19 octobre	10 h
FINISTÈRE	Quimper	9 octobre	15 h
GARD	Nîmes	17 octobre	9 h 30
GARONNE (Haute)	Saint-Gaudens	18 octobre	8 h 30
GERS	Auch	8 octobre	15 h
GIRONDE	Bordeaux	21 octobre	14 h 30
HÉRAULT	Béziers	25 octobre	15 h
ILLE-ET-VILAINE	Rennes	21 octobre	14 h
INDRE	Chateauroux	17 octobre	9 h 30
INDRE-ET-LOIRE	Tours	11 octobre	9 h 30
ISÈRE	Grenoble-Nord	23 septembre	8 h 30
	Grenoble-Est	24 septembre	8 h 30
	Grenoble-Ouest	10 octobre	8 h 30
JURA	Lons-le-Saunier	26 septembre	8 h 30
	Saint-Claude	2 octobre	8 h
	Dole	8 octobre	8 h
	Poligny	4 octobre	8 h
LANDES	Dax	23 octobre	14 h 30
	Mont-de-Marsan	17 octobre	14 h 30
LOIR-ET-CHER	Blois	7 octobre	9 h

DÉPARTEMENTS	LIEUX DE VENTE	DATES ET HEURES DES VENTES	
LOIRE	Saint-Etienne	2 octobre	9 h 30
LOIRE-ATLANTIQUE	Nantes	11 octobre	10 h
LOIRE (Haute)	Le Puy	10 octobre	14 h 30
LOIRET	Orléans	14 octobre	8 h 30
LOT-ET-GARONNE	Agen	9 octobre	14 h 30
LOZÈRE	Mende	3 octobre	9 h 30
MAINE-ET-LOIRE	Angers	2 octobre	10 h
MANCHE	Saint-Lô	22 octobre	11 h
MARNE	Sainte-Menehould	8 octobre	15 h
	Epernay	8 octobre	9 h 30
MARNE (Haute)	Langres	30 septembre	8 h 30
	Chaumont	4 octobre	8 h 30
	Saint-Dizier	10 octobre	9 et 15 h
MAYENNE	Le Mans	4 octobre	8 h 30
MEURTHE-ET-MOSELLE	Briey	16 septembre	9 h 30
	Lunéville	3 octobre	8 h 30 et 14 h 30
	Nancy	8 octobre	8 h
MEUSE	Commercy	19 septembre	9 h
	Bar-le-Duc	23 septembre	8 h
	Verdun (Est et Ouest)	27 septembre	8 h 30 et 15 h
MORBIHAN	Quimper	9 octobre	15 h
NIÈVRE	Nevers	8 octobre	8 h 30
NORD	Valenciennes	4 octobre	10 h
	Avesnes-sur-Helpe	29 octobre	10 h
OISE	Senlis	15 octobre	9 h
	Beauvais	18 octobre	14 h 30
	Compiègne	22 octobre	9 h
ORNE	Alençon	8 octobre	8 h 30
PAS-DE-CALAIS	Boulogne-sur-Mer	11 octobre	14 h 30
PUY-DE-DÔME	Clermont-Ferrand	25 septembre	8 h 30
PYRÉNÉES (Basses)	Bayonne	10 octobre	14 h 30
	Pau	16 octobre	9 h
PYRÉNÉES (Hautes)	Tarbes	26 septembre	8 h 30 et 15 h
PYRÉNÉES-ORIENTALES	Perpignan	8 octobre	9 h 30
RHÔNE	Villefranche-sur-Saône	25 septembre	15 h
SAÔNE (Haute)	Lure	25 septembre	8 h
	Luxeuil	27 septembre	8 h
	Gray	3 octobre	8 h
	Vesoul	9 octobre	8 h
SAÔNE-ET-LOIRE	Autun	9 octobre	9 h
	Chalon-sur-Saône	10 octobre	9 h 30
	Mâcon	11 octobre	10 h
SARTHE	Le Mans	4 octobre	8 h 30
SAVOIE	Albertville	7 octobre	9 h
	Chambéry	27 septembre	9 h
	Saint-Jean-de-Maurienne	16 octobre	9 h
SAVOIE (Haute)	Annecy	15 octobre	8 h
	Thonon-les-Bains	3 octobre	8 h
SEINE-MARITIME	Rouen	24 octobre	9 h et 15 h
	Dieppe	17 octobre	9 h 15 et 15 h

LIEUX DE VENTES
par
REGIONS



DÉPARTEMENTS	LIEUX DE VENTE	DATES ET HEURES DES VENTES	
SEINE-ET-MARNE	Fontainebleau	9 octobre	15 h
SEINE-ET-OISE	Rambouillet	4 octobre	15 h
	Versailles	16 octobre	15 h
SÈVRES (Deux)	Niort	3 octobre	14 h 30
SOMME	Amiens	1 octobre	10 h
TARN	Castres	2 octobre	15 h
TARN-ET-GARONNE	Montauban	3 octobre	15 h
VAR	Toulon	4 octobre	9 h
VAUCLUSE	Avignon	2 octobre	9 h 30
VENDÉE	La Roche-sur-Yon	15 octobre	10 h
VIENNE	Poitiers	8 octobre	9 h
VIENNE (Haute)	Limoges	26 septembre	10 h
VOSGES	Epinal-Montagne (Sud)	1 oct. 8 h 30 et 14 h 30	
	Epinal-Plaine (Nord)	17 septembre 9 h et 14 h 30	
	Raon-l'Etape	11 octobre	8 h
	Neufchâteau	26 septembre	8 h 30
	Remiremont	15 octobre 8 h 30 et 14 h 30	
	Saint-Dié	22 octobre	8 h et 14 h
YONNE	Auxerre	2 octobre	9 h 30
	Avallon	3 octobre	9 h 30
TERRIT.-DE-BELFORT	Belfort	1 octobre	8 h 30

CALENDRIER DES GRANDES VENTES D'AUTOMNE 1968

CHRONOLOGIQUE

DATES	HEURES	LIEUX DE VENTE	RÉGIONS
16 septembre	9 h 30	Briey	LORRAINE
17 septembre	9 h	Beaune	BOURGOGNE
»	9 h et 14 h 30	Epinal-Nord	LORRAINE
18 septembre	9 h 30	Carcassonne	LANGUEDOC-ROUSSILLON
19 septembre	8 h 30	Dijon-Est	BOURGOGNE
»	9 h	Commercy	LORRAINE
»	8 h	Pontarlier	FRANCHE-COMTÉ
20 septembre	9 h	Nice	PROVENCE-CÔTE-D'AZUR
»	9 h	Die	RHÔNE-ALPES
23 septembre	8 h	Bar-le-Duc	LORRAINE
»	8 h 30	Grenoble-Nord	RHÔNE-ALPES

DATES	HEURES	LIEUX DE VENTE	RÉGIONS
24 septembre	9 h	Dijon-Ouest	BOURGOGNE
»	10 h	Guéret	POITOU-CHARENTE-LIMOUSIN
»	8 h 30	Grenoble-Est	RHÔNE-ALPES
»	8 h 30	Charleville-Mézières (Nord)	CHAMPAGNE
»	15 h	Charleville-Mézières (Sud)	CHAMPAGNE
25 septembre	15 h	Villefranche-s.-Saône	RHÔNE-ALPES
»	8 h 30	Clermont-Ferrand	AUVERGNE
»	8 h	Lure	FRANCHE-COMTÉ
26 septembre	8 h 30 et 15 h	Tarbes	MIDI-PYRÉNÉES
»	10 h	Limoges	POITOU-CHARENTE-LIMOUSIN
»	8 h 45	Châtillon-s-Seine	BOURGOGNE
»	8 h 30	Neufchâteau	LORRAINE
»	8 h 30	Lons-le-Saunier	FRANCHE-COMTÉ
»	10 h	Corte	PROVENCE-CÔTE-D'AZUR
27 septembre	10 h	Tulle	POITOU-CHARENTE-LIMOUSIN
»	9 h	Chambéry	RHÔNE-ALPES
»	8 h 30	Verdun-Ouest	LORRAINE
»	15 h	Verdun-Est	LORRAINE
»	8 h	Luxeuil	FRANCHE-COMTÉ
30 septembre	8 h 30	Langres	CHAMPAGNE
1 octobre	8 h 0	Nantua	RHÔNE-ALPES
»	9 h 30	Bar-sur-Aube	CHAMPAGNE
»	10 h	Amiens	NORD-PICARDIE
»	8 h 30 et 14 h 30	Epinal-Sud	LORRAINE
»	8 h 30	Belfort	FRANCHE-COMTÉ
2 octobre	15 h	Castres	MIDI-PYRÉNÉES
»	9 h 30	Avignon	PROVENCE-CÔTE-D'AZUR
»	9 h 30	Saint-Etienne	RHÔNE-ALPES
»	15 h	Périgueux	AQUITAINE
»	9 h 30	Auxerre	BOURGOGNE
»	8 h	Saint-Claude	FRANCHE-COMTÉ
»	10 h	Angers	PAYS-DE-LA-LOIRE
3 octobre	9 h 30	Mende	LANGUEDOC-ROUSSILLON
»	8 h 30 et 14 h 30	Lunéville	LORRAINE
»	8 h	Gray	FRANCHE-COMTÉ
»	9 h 30	Aurillac	AUVERGNE
»	15 h	Montauban	MIDI-PYRÉNÉES
»	14 h 30	Niort	POITOU-CHARENTE-LIMOUSIN
»	8 h	Thonon-les-Bains	RHÔNE-ALPES
»	9 h 30	Avallon	BOURGOGNE
4 octobre	15 h	Rambouillet	PARISIENNE
»	8 h 30	Chaumont	CHAMPAGNE
»	9 h	Toulon	PROVENCE-CÔTE-D'AZUR
»	8 h 30	Valence	RHÔNE-ALPES
»	10 h	Valenciennes	NORD-PICARDIE
»	8 h	Poligny	FRANCHE-COMTÉ
»	8 h 30	Le Mans	PAYS-DE-LA-LOIRE

DATES	HEURES	LIEUX DE VENTE	RÉGIONS
7 octobre	9 h	Albertville	RHÔNE-ALPES
»	9 h	Blois	CENTRE
»	9 h	Troyes	CHAMPAGNE
»	8 h	Besançon	FRANCH--COMTÉ
8 octobre	8 h	Dôle	FRANCH--COMTÉ
»	8 h	Nancy	LORRAINE
»	15 h	Auch	MIDI-PYRÉNÉES
»	9 h	Poitiers	POITOU-CHARENTE-LIMOUSIN
»	9 h 30	Perpignan	LANGUEDOC-ROUSSILLON
»	9 h 30	Châlons-Epernay	CHAMPAGNE
»	15 h	Châlons-Ste-Menehould	CHAMPAGNE
»	8 h 30	Nevers	BOURGOGNE
»	9 h	Villers-Cotterets	NORD-PICARDIE
»	8 h 30	Alençon	NORMANDIE
9 octobre	15 h	Fontainebleau	PARISIENNE
»	9 h	Digne	PROVENCE-CÔTE-D'AZUR
»	8 h 30	Privas	RHÔNE-ALPES
»	9 h	Bourges	CENTRE
»	14 h 30	Agen	AQUITAINE
»	9 h	Autun	BOURGOGNE
»	8 h	Vesoul	FRANCHE-COMTÉ
»	15 h	Quimper	BRETAGNE
10 octobre	9 h 30	Chalon-sur-Saône	BOURGOGNE
»	14 h 30	Le Puy	AUVERGNE
»	15 h	Rodez	MIDI-PYRÉNÉES
»	8 h 30	Grenoble-Ouest	RHÔNE-ALPES
»	14 h 30	Bayonne	AQUITAINE
»	9 h et 15 h	Jaint-Dizier	CHAMPAGNE
»	9 h	Lyons-la-Forêt	Hte et Bse NORMANDIE
11 octobre	9 h	Gap	PROVENCE-CÔTE-D'AZUR
»	9 h 30	Tours	CENTRE
»	10 h	Mâcon	BOURGOGNE
»	14 h 30	Boulogne	NORD-PICARDIE
»	8 h	Raon-l'Étape	LORRAINE
»	8 h	Montbéliard	FRANCHE-COMTÉ
»	10 h	Nantes	PAYS-DE-LA-LOIRE
14 octobre	14 h 30	Angoulême	POITOU-CHARENTE-LIMOUSIN
»	15 h	Bourg-en-Bresse	RHÔNE-ALPES
»	8 h 30	Orléans	CENTRE
15 octobre	15 h	Foix	MIDI-PYRÉNÉES
»	8 h	Annecy	RHÔNE-ALPES
»	9 h	Cérilly	AUVERGNE
»	9 h	Senlis	NORD-PICARDIE
»	8 h 30 et 14 h 30	Remiremont	LORRAINE
»	10 h	Caen	Hte et Bse NORMANDIE
»	10 h	La Roche-sur-Yon	PAYS-DE-LA-LOIRE
16 octobre	15 h	Versailles	PARISIENNE
»	14 h 30	La Rochelle	POITOU-CHARENTE-LIMOUSIN
»	9 h	St-Jean-de-Maurienne	RHÔNE-ALPES
»	9 h	Moulins	AUVERGNE
»	9 h	Pau	AQUITAINE

DATES	HEURES	LIEUX DE VENTE	RÉGIONS
17 octobre	9 h 30	Châteauroux	CENTRE
»	9 h 30	Nîmes	LANGUEDOC-ROUSSILLON
»	14 h 30	Mont-de-Marsan	AQUITAINE
»	9 h 15 et 15 h	Dieppe	Hte et Bse NORMANDIE
18 octobre	8 h 30	Saint-Gaudens	MIDI-PYRÉNÉES
»	15 h	Belley	RHÔNE-ALPES
»	14 h 30	Beauvais	NORD-PICARDIE
19 octobre	10 h	Chartres	CENTRE
21 octobre	14 h	Rennes	BRETAGNE
»	14 h 30	Bordeaux	AQUITAINE
22 octobre	9 h	Quillan	LANGUEDOC-ROUSSILLON
»	9 h	Compiègne	NORD-PICARDIE
»	8 h et 14 h	Saint-Dié	LORRAINE
»	11 h	Saint-Lô	Hte et Bse NORMANDIE
23 octobre	14 h 30	Dax	AQUITAINE
24 octobre	9 h et 15 h	Rouen	Hte et Bse NORMANDIE
25 octobre	15 h	Béziers	LANGUEDOC-ROUSSILLON
»	14 h 30	Laon	NORD-PICARDIE
29 octobre	10 h	Avesnes-sur-Helpe	NORD-PICARDIE

C'est donc Briey, en Lorraine, qui ouvrira le feu le 16 septembre tandis que la lanterne rouge sera Avesnes-sur-Helpe (Nord-Picardie) le 29 octobre.

Les Publications du Centre Technique du Bois **Fiche documentaire: « Hêtre »**

Le Centre Technique du Bois qui avait déjà publié une fiche sur le Chêne, vient de faire paraître une fiche documentaire concernant le Hêtre.

Cette brochure de 16 pages contient d'abord des considérations sur la répartition géographique du hêtre et une description générale de l'arbre et de son bois; les paragraphes suivants sont consacrés à la structure du bois, à ses caractéristiques physiques, mécaniques et technologiques et à ses différentes utilisations. Le dernier paragraphe intitulé: « Commerce des bois débités » passe en revue les modes de débit et les dimensions courantes des plots, des avivés et des chevrons.

On peut se procurer cette fiche au Centre Technique du Bois, 10, avenue de Saint-Mandé, Paris-12°. Envoi franco contre versement d'une somme de 4 F à titre de participation aux frais au compte de chèques postaux « CTB-Documentation 18.108-93 - Paris ». Prière de spécifier sur le talon du virement: « Commande à envoyer: fiche Hêtre ».

Il convient de rappeler que la fiche « Chêne » peut être envoyée dans les mêmes conditions (participation aux frais de 4 F également).

Publications du Bureau International du Travail

Guide pour la sécurité et l'hygiène dans les travaux forestiers

Les travaux forestiers, malgré la diversité des régions et des conditions dans lesquelles ils sont effectués, ainsi que des méthodes suivies dans les divers pays, n'en présentent pas moins beaucoup de points communs dans toutes les régions du globe.

Les statistiques disponibles révèlent que c'est dans ce genre d'activité que l'on trouve certaines des tâches les plus dures et les plus dangereuses. De là l'intérêt de faire en sorte que les prescriptions de sécurité y soient clairement définies et respectées. C'est là une nécessité qui ne perd rien de son caractère impératif avec les années, bien au contraire, car aux risques inhérents aux conditions naturelles la technologie moderne vient peu à peu ajouter ceux que créent les machines, l'électricité et les produits chimiques, par exemple.

Ce guide est né d'un projet élaboré par un comité mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Commission économique pour l'Europe et de l'O.I.T. Il est destiné aux agents de maîtrise et aux travailleurs, mais aussi au personnel des services officiels chargés de la sécurité, aux membres des associations de prévention des accidents et aux instructeurs des centres de formation professionnelle, en un mot à tous ceux que préoccupe la question de rendre le travail forestier plus sûr.

Ce volume est divisé en quatre parties. La première, intitulée « Le travailleur forestier et son milieu », est consacrée à la physiologie du travail de force en forêt, aux questions de nutrition, aux pauses et congés, au cas des travailleurs exigeant une protection spéciale, aux conditions climatiques et atmosphériques et enfin aux dangers présentés par les végétaux, les animaux et les maladies contagieuses.

Dans la deuxième partie, qui porte sur les outils, l'équipement, les machines et les substances dangereuses, on trouvera une description des risques présentés par les outils à main, les câbles et les différents matériels et engins utilisés par les travailleurs forestiers: matériel pour grimper aux arbres, machines en général, scies mécaniques, machines à débiter et à travailler le bois, tracteurs, treuils, installations de levage et de débardage, véhicules, matériel pour la construction des routes; des prescriptions applicables aux garages et ateliers, aux substances dangereuses ainsi qu'à l'équipement de protection individuelle y figurent également.

La troisième partie est un exposé des méthodes de travail à appliquer dans les différentes opérations, qu'il s'agisse des signaux de sécurité, de l'escalade des arbres élevés, de l'abattage et du tronçonnage des arbres, du débardage et du transport, du défrichage, de la construction des routes et de l'exploitation des carrières, de la lutte contre les incendies de forêt ou du transport des travailleurs.

La dernière partie porte sur l'organisation de la sécurité et de l'hygiène du travail: lois et règlements instituant des normes, inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail, statistiques des accidents, enquêtes sur les accidents, éducation, formation et propagande, organisation de la sécurité et de l'hygiène, surveillance et soins médicaux, camps de travail et logements, réparation des accidents.

243 pages, 51 illustrations, relié plastique. Prix (franco de port): 9 fr. suisses; \$2,25.

Annuaire France-Bois

L'édition 1968 de l'annuaire général des Industries et du Commerce du Bois vient de paraître, avec une présentation et une nomenclature entièrement nouvelles.

A son sommaire:

- *Une documentation officielle et Syndicale très importante et très détaillée.*
- *Six grands chapitres professionnels du Bois:*
 - Exploitations Forestières et Scieries.
 - Industries du Bois.
 - Entrepreneurs de Charpente et Menuiserie.
 - Liège.
 - Industrie de l'Ameublement.
 - Exportateurs - Importateurs - Négociants - Courtiers - Experts.
- *Les Fournisseurs.*
 - Fabricants français et Importateurs classés dans 300 rubriques de spécialités.

Prix de vente: 48 Francs TC

Edition U.F.A.P., 94, rue Lauriston, 75-PARIS (16^e).
